

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020 A 20 HEURES

\* \* \*

L'an deux mil vingt, le 16 décembre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LORIENT, Maire.

#### **Présents : 20**

Mmes BIZERAY, BOUHOURS, BUROT, HUET, MARC, MONTIGNY-FRAPY, LE BRAS, LOISEAU, PLOT, SALE.

Mrs AUGEREAU, BERTOLINO, CATANZARO, CHARBONNIER, FLASQUIN, FRÈRE, HAMEL, LORIENT, PLOT, ROY.

#### **Absente excusée avec pouvoir : 1**

Madame MARIE a donné pouvoir à Monsieur LORIENT.

#### **Absents excusés : 2**

Messieurs CHOLLET et LUDOVIC.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur FLASQUIN a été élu secrétaire de séance.

#### **Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2020 (transmis par voie électronique).
- Lotissement « Le Pré de La Tour »
  - \* Dénomination de la rue
- Finances
  - \* Décision Modificative
- Personnel communal
  - \* Coût de la mise à disposition du personnel communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Matériel informatique
  - \* Renouvellement du contrat de maintenance
- Convention Commune de La Milesse/SIVOM de l'Antonnière
  - \* Avenant
- Affaires diverses
  - \* Compte rendu des commissions
  - \* SIVOM de l'Antonnière
    - ✓ Compte rendu des commissions
  - \* Le Mans Métropole,
    - ✓ Rapport de la Chambre Régionale des Comptes : LMM et Enquête Territorialisation de la politique en faveur du logement,
- Questions diverses

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2020.**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'approuve.

### **Dénomination rue du Lotissement « Le Pré de La Tour »**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la viabilisation est en cours de réalisation sur le lotissement de 14 lots réalisé par la société Francelot.

Afin d'organiser l'arrivée de nouvelles constructions, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de donner un nom de rue à ce lotissement.

Le Permis d'Aménager de ce lotissement numéro PA 72198 19 Z 0001 a été accordé le 17 janvier 2020.

Monsieur Le Maire propose de dénommer cette rue « Rue du Pré de la Tour », nom du terrain.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Décide de dénommer la rue du lotissement « Le Pré de La Tour » : Rue du Pré de la Tour.
- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour faire appliquer la présente décision et signer tout document s'y rapportant.

### **Dénomination Square René CHAPRON**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait utile de donner un nom à une parcelle en nature de sol située près de la salle omnisport.

Cette parcelle, où une maison était construite, portait le nom de rue : 37, rue du Mans et est cadastrée commune de La Milesse section ZC n°4.

Le nom de cette parcelle pourrait être dénommée « Square René CHAPRON ».

Monsieur Le Maire et Monsieur Dany FRÈRE, adjoint, décrivent le portrait de Monsieur René CHAPRON aux membres du Conseil Municipal. Monsieur CHAPRON s'investissait dans la vie locale, notamment auprès des enfants lors de visites scolaires permettant aux enfants de découvrir l'élevage de chèvres tout en leur inculquant le goût de la culture d'un potager. Monsieur CHAPRON respirait la joie de vivre, inspirait confiance, était amusant, chaleureux, sociable. Monsieur CHAPRON était une personne d'une grande gentillesse et toujours souriant.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour dénommer la parcelle cadastrée section ZC n°4 : « Square René CHAPRON ».

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Décide de dénommée la parcelle cadastrée commune de La Milesse, section ZC n°4 : « SQUARE RENE CHAPRON ».
- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour faire appliquer la présente décision et signer tout document et prendre toute décision s'y rapportant.

### **Finances : BUDGET PRINCIPAL : Décision Modificative n°6.**

Après avoir fait un point sur les différentes lignes budgétaires, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une décision modificative n°6.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Décide d'établir la décision modificative n°6 comme suit (voir document annexé)
- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour faire appliquer la présente décision et signer tout document s'y rapportant.

BUDGET PRINCIPAL : Section Investissement : Modification du nom d'une opération.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une opération en section d'investissement a été dénommée : Opération n°488 : Téléphonie.

Cette opération a été créée lors du vote du budget primitif 2020 dans le cadre de travaux et achats nécessaires à l'arrivée de la fibre optique. Cette installation nécessitant des travaux et achats dans le domaine de l'informatique, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer l'Opération n°488 : Téléphonie – Informatique ».

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette proposition.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- décide de dénommer l'Opération : 488 : « Téléphonie – Informatique »
- donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour faire appliquer la présente décision et pour signer tout document s'y rapportant.

**Coût de la mise à disposition du personnel communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et mise à disposition du matériel.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le personnel communal est parfois mis à disposition de structures. Actuellement le coût de cette mise à disposition est de 20 € de l'heure.

Souvent le personnel communal, notamment les agents des services techniques, utilise le matériel de la commune dans le cadre ces mises à disposition.

Monsieur Le Maire pense que ce tarif pourrait évoluer sachant le coût horaire actuel date de plusieurs années.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter différents tarifs selon la technicité des agents et de prévoir un tarif pour l'utilisation du matériel de la commune lors de mise à disposition.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- décide de voter deux tarifs dans le cadre de mise à disposition du personnel communal selon la technicité des agents devant intervenir :
  - Agent ayant le cadre d'Agents de maîtrise et plus ou Rédacteurs et plus : 25 €/heure
  - Autres agents : 20 €/heure
- décide de voter un tarif pour la mise à disposition du matériel de la commune de La Mîlesse pendant les interventions des agents d'un montant de 20 €/heure d'utilisation.
- donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour faire appliquer la présente décision et signer tous documents s'y rapportant.

**Matériel informatique : renouvellement du contrat de maintenance**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance du matériel informatique de la mairie arrive à échéance le 31 décembre 2020. La Société FATECH propose de le renouveler pour l'année 2021 à savoir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour un montant de 600 € HT soit 720 € TTC (pour mémoire, 600 € HT pour l'année 2019 et 2020).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Accepte le contrat de maintenance du matériel informatique de la mairie par la Société FATECH, 22, rue Pierre Martin, 72000 LE MANS d'un montant de 600 € HT soit 720 € TTC pour l'année 2021 à savoir du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat et prendre toute décision relative à ce contrat.

## **Convention Commune de La Milesse / SIVOM de l'Antonnière Avenant n°5**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention Commune de La Milesse/SIVOM de l'Antonnière a été signée en 2017 pour la mise à disposition au SIVOM de l'Antonnière de locaux du Centre F. Rabelais et de l'école maternelle Sonia Delaunay.

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune de La Milesse met à disposition des locaux du Centre François Rabelais et du matériel dédiés au SIVOM de l'Antonnière et de l'école maternelle Sonia Delaunay.

La commune de La Milesse est propriétaire de l'ensemble des locaux. Elle a décidé de les mettre à la disposition du SIVOM de l'Antonnière pour la mise en œuvre de ses compétences « actions sanitaires et sociales » et « action en faveur du développement sportif, culturel et de loisirs ».

La mise à disposition est consentie au SIVOM de l'Antonnière pendant la durée de la convention. Le SIVOM de l'Antonnière supportera la part des charges qui lui revient.

Le remboursement des frais pour cette mise à disposition est calculé chaque année.

Pour 2020, le montant de cette redevance s'élevait à 29 292,66 € après signature de l'avenant n°4 (validé en séance du 11 février 2020)

Un avenant n°5 à la convention est présenté au Conseil Municipal, cet avenant concerne notamment les pièces supplémentaires de l'école maternelle utilisées par EIRA dans le cadre des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires et les mercredis depuis le début de la crise sanitaire COVID 19.

Le Conseil municipal a eu connaissance de cet avenant 5, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur cet avenant

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- accepte l'avenant n°5 de la convention Commune de La Milesse/SIVOM de L'Antonnière
- autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention et prendre toute disposition relative à cette convention.

## **Compte rendu des commissions**

### **Commission Vie Scolaire : Anita BUROT**

#### 1) Compte-rendu conseil d'école maternelle

Il a été rappelé le nombre d'élèves (105 à la rentrée). Il n'y a pas de problèmes particuliers excepté les animations en faveur des enfants qui ont été réduites en raison de la crise sanitaire.

L'exercice PPMS s'est bien déroulé, rien n'est à signaler.

2) Ecole primaire : en raison de la crise sanitaire, le conseil d'école ne s'est pas déroulé. Des élus souhaiteraient avoir un état du fonctionnement de l'école de par la direction (nombre d'élèves par classe, projet pédagogique ...)

3) Au restaurant scolaire : la prise des repas se fait avec plus de distanciation, 2 services sont organisés, les enfants mangent par classes.

4) Conseil Municipal des Enfants : les élèves des classes de CM1 et CM2 ont participé aux élections municipales le 8 décembre 2020. L'élection du mini maire s'est déroulé à la Mairie le 15 décembre 2020, SOULOUAN Gabriel a été élu mini maire.

La prochaine réunion du Conseil Municipal des Enfants permettra de réfléchir sur les compétences et les différentes actions qu'il aura à mettre en place.

5) Une réunion de la commission est prévue le 11 janvier 2020 à 20 heures.

## **Commission Vie Associative – Animation – Communication Anita BUROT**

Des paniers repas ont été distribués par les membres du Conseil Municipal et des bénévoles du Comité des Fêtes. Pour rappel, ces paniers repas remplacent le repas qui devait se dérouler au mois de novembre. Certains bénéficiaires venus au Marché de Noël et rencontrant des élus ont remercié les élus.

Une réunion avec les associations et les référents associations devrait se dérouler vers la fin de janvier ou début février 2021.

Le Marché de Noël s'est très bien déroulé, beaucoup de visiteurs ont remercié le maintien du Marché de Noël (même s'il a été organisé à plus petite échelle que d'habitude). Le Père Noël a été représenté de telle sorte que les enfants pouvaient se faire prendre en photo sans problème. Faute de rencontre avec le Père Noël, les enfants des écoles ont pu écrire au Père Noël, (57 enfants ont écrit et déposé leur lettre dans la boîte aux lettres à la mairie). Le Père Noël a répondu à tous les enfants nominativement.

Madame BUROT remercie les élus qui ont participé à la distribution des paniers repas et qui ont aidés à l'organisation du Marché de Noël.

Le vote des subventions à faveur des associations se déroulera le 25 janvier à 18h30, les dossiers seront transmis à chaque association communale cette semaine pour un retour demandé le 15 janvier 2020. Les référents aux associations seront consultés et auront l'imprimé pour pouvoir répondre aux différentes questions des associations.

Communication : Olivier FLASQUIN

Le bulletin communal a été distribué dans tous les foyers Millesois., une lettre informant les Millesois que la cérémonie des vœux ne se déroulerait pas et un nouvel imprimé pour les personnes vulnérables ont été inclus dans ce bulletin communal. Afin de palier l'absence de cérémonie des vœux en présentiel, le Conseil Municipal filmera ses vœux à la population.

Création d'un logo

La commune de La Milesse bénéficie d'un blason qui apparaît sur tous les documents officiels de la Mairie. Ce blason pourrait être complété par un logo, le blason reste attaché à la commune de La Milesse, il ne disparaîtra pas. Un concours sera organisé auprès des enfants et des adultes, une charte sera rédigée. Pour récompenser certains participants, des bons d'achats chez les commerçants de La Milesse seront à gagner.

La commission communication se réunira le 7 janvier à 19h30.

## **Commission Economie : Jean-Luc CATANZARO**

L'entreprise MOQUET va s'installer zone de La Tremblaille. Un autre terrain est réservé jusqu'au 15 janvier 2021. Le Mans Développement donne des informations à différents prospects sur cette zone, celle de La Mare et de la Pépinière d'Entreprises La Milesse est référencée au Pays du Mans pour la pépinière d'entreprises. Plusieurs projets sont en cours d'étude.

Le SIVOM de l'Antonnière et EIRA ont accepté un projet d'action autour de la jeunesse (visites d'entreprises, parcours d'entreprises, relations jeunes vers l'entreprise et l'entreprise vers le jeune, etc.. ;)

## **Commission Santé, Vie Sociale : Céline MONTIGNY-FRAPY**

Ne pouvant rencontrer les professionnels de santé de La Milesse comme prévu en raison de la crise sanitaire, un courrier a été adressé à l'ensemble de ces professionnels leur indiquant différentes coordonnées pour contacter les membres de la commission.

Des actions en faveur de la population sont en cours d'études notamment les adolescents en passant par le Club Ados d'EIRA. Le thème de la sexualité pourrait être abordé.

Une rencontre s'est déroulée avec Mme La Maire d'Aigné concernant le projet de création d'une maison de santé.

## **Commission Travaux : Dany FRÈRE**

Différents travaux sont en cours de réalisation :

- Remise en état des espaces verts à la Terroirie,
- Le passage surlevé Rue d'Aigné est cours d'achèvement par Les services du Mans Métropole
- Les travaux des nouveaux arrêts de bus sont également en cours d'achèvement. Une cinquième voie dans le rond-point de la Salle Omnisports est en cours de réalisation.
- Une réunion s'est déroulée au stade concernant la pose des ombrières en présence des riverains, le permis de construire sera déposé en février ou mars, la convention sera ensuite signée.
- La pose de câble, de gaines pour l'arrivée de la fibre optique va commencer.
- Chemins pédestres : Romain CHARBONNIER. Un plan a rapidement été rédigé permettant ainsi aux Milessois de se balader sur les nouveaux chemins.
- Messieurs le Maire et FRÈRE remercie Monsieur Olivier FLASQUIN pour le don de racks de stockage.
- L'étude énergétique des bâtiments commencera le 4 janvier 2021, le Conseil Départemental de la Sarthe a accordé une subvention de 50 % du montant HT des travaux soit un montant de subvention de 4 900 € maximum.

Une réunion des membres des commissions travaux et santé se réunira le mercredi 17 février à 19h30.

## **Cours de l'école primaire : Olivier BERTOLINO**

Le Comité de Pilotage a été reçu par Monsieur Le Maire de Trangé qui a fait visiter les différents aménagements de la cour d'école. Le comité de pilotage a été agréablement surpris par les travaux réalisés permettant d'avoir une belle cour d'école et fonctionnelle.

Le comité de pilotage doit se réunir au plus tôt afin que les différentes études puissent commencer. Il faudrait que les travaux soient engagés en 2022 pendant les vacances scolaires.

Le comité de pilotage se réunira le 4 février 2021 à 18h30.

## **SIVOM de l'Antonnière : Céline MONTGNY-FRAPY**

Lors du Comité Syndical du jeudi 10 décembre, trois commissions ont été validées : une sur l'action du SIVOM, une autre sur les sports et la dernière concernera le secteur social.

Un référent travaux a été désigné, il s'agit d'Olivier PLOT, conseiller municipal à La Milesse.

Les deux écoles de musique se regroupent.

EIRA : un état des lieux 2020 a été transmis aux membres du Conseil d'Administration lors d'une réunion le 15 décembre. Des perspectives 2021 ont été soumises aux membres.

L'accueil des mercredis dans le contexte actuel a été moins fréquenté, il a été constaté une augmentation des annulations huit jours avant, cela pose difficulté en raison de recrutement d'animateurs en fonction du nombre d'enfants prévus. Une nouvelle animatrice du Club Ados a été recrutée en raison du départ du référent actuel quittant EIRA pour un autre poste. La comptable part en retraite, un binôme avec sa remplaçante permet actuellement la transmission des données.

Les dirigeants actuels souhaiteraient que des parents bénévoles intègrent le Conseil d'Administration.

## **Le Mans Métropole**

**- Rapport de la Chambre Régionale des Comptes : LMM et Enquête Territorialisation de la politique en faveur du logement**

**Monsieur Le Maire présente ce rapport et informe le Conseil Municipal qu'il est consultable en mairie et au Mans Métropole.**

**Le Conseil Municipal prend acte.**

## **Informations diverses**

### **Panneau lumineux**

Le panneau lumineux ne fonctionne plus, Monsieur Olivier PLOT prend des contacts avec différentes sociétés. Une commission travaillera sur sa remise en service ou la pose d'un nouveau, et l'endroit de son installation.

Remise sur les loyers du mois de novembre des commerçants ayant fermés :

Les dirigeants d'Arthur et Coquelicots : fleuriste et CPermis72 : auto-école, remercient les membres du Conseil Municipal du dégrèvement de loyer du mois de novembre 2020 dont ils ont bénéficié.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur Le Maire lève la séance à 22h05.